INSTALLATIONS DE COMPÉTITION

DEMANDE D'HOMOLOGATION

ÉDITION 2026
VALABLE DÈS LE 1ER NOVEMBRE 2026

swiss aquatics

INSTALLATIONS DE COMPÉTITION

DEMANDE D'HOMOLOGATION

Commune		
Nom de l'installation		
Propriétaire		
Adresse de contact		
	Tél .:	
	E-Mail :	
	Internet:	

DEMANDE D'HOMOLOGATION

L'homologation par la Fédération Suisse de Natation est demandée pour la piscine susmentionnée. Nous avons pris connaissance des dispositions selon le règlement 7.2.4, chiffres 2.4 et 2.5.

Remarques :

Lieu / Date	
Signature	

Documents joints :

- Copies de plans : Aperçu, tracés, coupes
- Procès-verbal des relevés des mesures
- Check-listes des disciplines sportives ayant fait une demande

Nom de l'installation	

Année de construction		Dernière rénovation	

Piscine couverte		Piscine découverte	

Bassins	Nombre	Longueur	Largeur	Profondeur
Exemple	*1*	*50*	*21*	*1.8 – 2.0*
Bassin de natation 1				
Bassin de natation 2				
Bassin de plongeon (bassin séparé)				
Anses de plongeon				
Installation de plongeon intégrée dans le bassin de natation				
Bassin d'apprentissage / non-nageurs				
Pataugeoire / bassin d'eau pour bébés				
Bassin de loisirs / de jeux				
Autres				

PROTOCOLES DES MESURES

BASES

EXIGENCES RELATIVES À LA SOUMISSION DES PLANS

En plus du formulaire d'homologation, il convient de fournir des plans à l'échelle du ou des bassins et de la zone de compétition correspondante, reflétant l'état actuel de l'installation,

Les plans doivent comporter :

un plan d'ensemble du ou des bassins avec les dimensions des allées périphériques et, le cas échéant, des places réservées aux spectateurs

une coupe longitudinale du bassin avec un profil de profondeur complet et les cotes des zones présentant différentes profondeurs d'eau

une coupe transversale du bassin indiquant les profondeurs d'eau

Pour les piscines couvertes : la hauteur libre cotée entre la surface de l'eau et l'élément fixe le plus bas au-dessus du bassin ou de la zone de compétition

Caractéristiques techniques du fabricant concernant les blocs de départ

INDICATIONS POUR LE RELEVÉ DES MESURES

Les mesures doivent être effectuées par un géomètre agréé disposant de l'autorisation requise.
L'instrument de mesure à utiliser est une station totale.

Les exigences minimales relatives à la station totale sont les suivantes :

- Précision de mesure angulaire horizontale et verticale : 1" (0,3 MGON)
- Précision de mesure de distance : 1 mm + 1,5 PPM

Le géomètre doit présenter un certificat d'étalonnage attestant de la qualité des mesures effectuées par les instruments. Ce certificat a une durée de validité maximale d'un an.

Toutes les mesures doivent être effectuées à l'aide d'un mini-prisme ou de repères de visée.

Le relevé doit être effectué à une température de l'eau comprise entre 25 °C et 28 °C et à une température de l'air comprise entre 18 et 24 °C.

Les couloirs doivent être mesurés dans l'alignement des marquages du couloir :

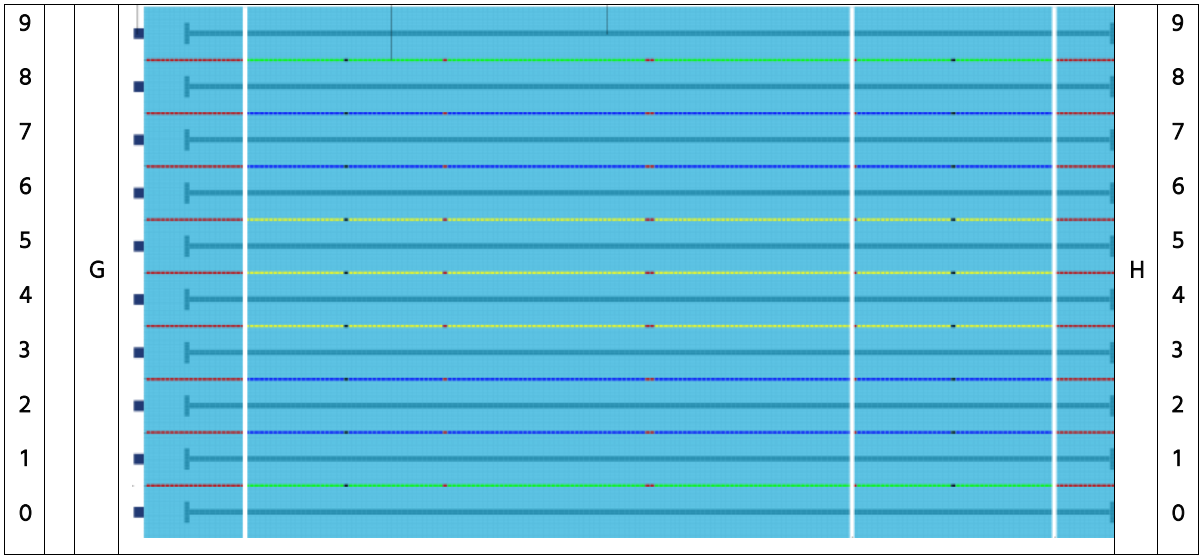
Longueur 1 = 30 cm au-dessus de la surface de l'eau
Longueur 2 = 80 cm en dessous de la surface de l'eau

La mesure peut être effectuée avec ou sans plaques de touche.

Si la hauteur de la paroi du bassin au-dessus de la surface de l'eau est inférieure à 30 cm, la mesure doit être effectuée avec des plaques de touche.

PLAN

Côté départ A C E Côté virage



Côté départ B D F Côté virage

RÉSULTATS DES MESURES

BASSIN DE NATATION

Longueur du couloir 1 (mm)		Longueur du couloir 2 (mm)		Largeur du bassin (cm)		Profondeur (cm)	
0 =		0 =		A-B =		A =	
1 =		1 =		C-D =		B =	
2 =		2 =		E-F =		C =	
3 =		3 =				D =	
4 =		4 =				E =	
5 =		5 =				F =	
6 =		6 =				G =	
7 =		7 =				H =	
8 =		8 =					
9 =		9 =					

Le service chargé des mesures	
Certificat d'étalonnage, Date	

Date	
Signature	

RÉSUMÉ DE LA FSN

Commune			
Nom de l'installation			
Propriétaire			
Année de construction		Dernière renovation	
Date de l'homologation			
Nom de l'homologueur			
Date			
Signature			

	Swimming	Diving	Waterpolo	Artistic Swimming
Homologué				
Catégorie				
Longueur du bassin				
Largeur du bassin				
Profondeur du bassin				
Température de l'eau				